

serrées et attachées avec une précision parfaite. Les cadenas seuls étaient absents.

Mais quand les cordes ont été détachées, les serrures sont tombées d'elles-mêmes. L'effraction s'est manifestée dans toute son évidence. L'intérieur des malles était dans un ordre parfait; mais des habits, du linge de toute nature avaient disparu.

Les voleurs avaient fait un choix, et la nomenclature des objets qu'ils se sont appropriés représente une valeur de 7 à 800 francs au moins.

Une importante affaire vient de se dénouer devant la cour centrale criminelle de Londres. Voici l'analyse de cette affaire :

En mai 1854, un voleur habile confia à un de ses co-associés un projet audacieux; il ne s'agissait de rien moins que de soustraire, à un moment donné, dans le trajet de Londres à Folkstone, le numéraire que, de temps à autre, on expédie de Londres à Paris par le train de la poste. Agar reçut la confiance de Pierce avec incrédulité tout d'abord, mais cependant consentit à étudier l'affaire.

Les valeurs expédiées par cette voie ne le sont jamais qu'à la dernière heure, de sorte que l'on ignore toujours, même les fonctionnaires du chemin de fer les plus élevés en grade, le moment précis de cette expédition une heure avant le départ du convoi.

En outre, ces valeurs sont enfermées dans un coffre en fer, fermé de deux serrures, dont une clef reste à Londres, pendant que l'autre est à Folkstone. Ce coffre en fer, muni de deux serrures de sûreté, est, en outre, renfermé dans un wagon soumis spécialement à la surveillance d'un garde, et, dans tout le trajet de Londres à Paris, les valeurs sont soigneusement remises de main en main, dûment enregistrées et pesées, jusqu'à ce qu'elles parviennent à destination.

Ceci posé, on comprend les obstacles. Cependant Agar et Pierce continuent leurs enquêtes, leurs informations. Ils s'adressent à deux hommes, un surveillant du chemin de fer et un commis dans les bureaux; ce dernier, Tester, procure une clef qu'on lui a confiée pour la faire réparer; le premier, Burgess, indiquera le jour où le coffre en fer sera expédié et ouvrira le wagon qui le renferme au voleur, qui fera jouer les fausses clefs. Voilà donc les quatre complices.

Après huit mois depuis la confiance du projet, on se procure la clef de Folkstone; on la lime pendant deux mois, et, après onze mois, on peut ouvrir le coffre de sûreté. Enfin, le jour du vol se présente. Burgess ouvre le wagon à Agar; Agar ouvre le coffre, remplace l'or par du plomb dans les boîtes scellées qui le renferment; il scelle de nouveau les boîtes, referme le coffre, et, aidé de Pierce et de Tester, il enlève 375,000 fr. en or.

Le vol est consommé, la police est sur pied, ses agents les plus fins sont à la recherche; les mois, les années s'écoulent, les coupables sont encore sains et saufs.

Cependant, il était aussi difficile de se défaire de l'or que de le voler. Il y avait deux sortes d'or. Agar et Pierce se font constructeurs et fondeurs. Ils jettent l'or dans un creuset, reforment des lingots nouveaux, et, grâce à un complice, ils le vendent.

Toute trace est perdue.

Mais Agar, qui n'en est pas, on le comprend, à son coup d'essai, se laisse prendre pour un faux et est condamné à la transportation à vie pour ce nouveau crime.

Il confie alors à son complice Pierce 75,000

francs; mais Pierce s'approprie l'argent, chasse la mère et son enfant, et va jouir en paix de cette fortune, quand Agar le dénonce. En le dénonçant, il entraîne dans le même procès Burgess et Tester.

Une minutieuse enquête se poursuit pendant deux mois, tous les faits sont prouvés, et, au jour de la reddition des comptes, Burgess et Tester sont condamnés, comme voleurs au préjudice de la Compagnie qui les employait, à quatorze années de transportation, et Pierce, comme voleur simple, à deux années de prison avec travaux forcés, et trois mois d'isolement cellulaire.

Ces faits sont extrêmement curieux; mais ce qui préoccupe plus le public anglais, c'est de savoir que les voleurs de haute école, comme Agar, puissent vivre impunément vingt années du produit de leurs vols, avoir compte ouvert dans des banques justement estimées, sans que ceux qui se frottent à eux tous les jours puissent se douter de l'immense exploitation qui se fait autour d'eux.

— On lit dans le *Spectator* du 17 janvier :

« Un procès qui vient de causer une certaine sensation en Ecosse est celui d'un étranger traduit devant la haute cour de justice pour avoir participé à la confection d'un faux testament et en avoir fait usage. L'accusé, nommé Dr Weilobycki, est un réfugié polonais qui depuis treize ans exerçait la médecine à Edimbourg, et gagnait dernièrement dans cette profession de 11 à 12,000 liv. st. par an.

Les juges étaient le lord-justicier Clerck, lord Handyside et lord Deas; l'accusation était soutenue par le lord-avocat et M. D. Mackenzie; la défense a été présentée par le doyen de la faculté, M. John Millar, et M. W.-H. Thomson. Ce procès a occupé la cour pendant deux jours. Il résulte du compte-rendu que parmi les malades du Dr Weilobycki se trouvaient deux sœurs Margaret et Isabella Darling.

Elles n'étaient pas très-prudentes, et le docteur obtint par son influence qu'elles lui confiasse leurs économies (3,000 liv. sterl.) pour qu'il en fit le placement pour elles, et cela sans aucune espèce de preuve écrite. Margaret mourut, il est à croire que c'est sans avoir fait aucun testament. Cependant, au moment propice, le docteur produisit un testament de Margaret, par lequel elle léguait à sa sœur Isabella tout ce qu'elle possédait.

Ce testament fut attaqué par les héritiers, et alors il fut détruit. Il n'y a donc aucun doute possible sur le faux. Isabella Darling a avoué qu'elle l'avait copié d'après une formule que lui avait fournie le Dr Weilobycki, et qu'elle l'avait signé, ne pensant pas qu'il y eût aucun mal dans cet acte; qu'ensuite elle l'avait détruit à la suggestion du docteur. Le lord-avocat, dans son accusation, préféra amasser toutes les charges contre Weilobycki seul, vu qu'il n'est pas admissible qu'il n'ait pas su que le testament était faux.

La défense cependant plaida « innocent », cherchant à prouver que le docteur n'avait aucun motif pour agir ainsi, que l'accusation était le résultat de l'inimitié personnelle, et que la déposition d'Isabella était fautive. Bon nombre de témoins à décharge, tous personnes honorables, vinrent témoigner en faveur du caractère de l'accusé. Le jury, après s'être retiré pendant vingt-cinq minutes, rapporta un verdict de « coupable », en recommandant toutefois l'accusé à la clémence de la cour, à cause de ses bons antécédents.

Les juges, ne pouvant s'entendre sur la pei-

maine dernière. Mercredi, le lord-justicier Clerck, après un résumé impartial du procès, a prononcé la sentence de la cour, la déportation pendant quatorze ans.

— On écrit de Manille, le 4 novembre 1856 :

« Dans la journée du 27 octobre dernier, un ouragan des plus violents, et connu en ces parages sous le nom de *typhon des mers de Chine*, a ravagé presque complètement les îles Philippines. Tous les faubourgs de Manille, au nombre de sept, et tous les villages voisins sans exception, présentent en ce moment l'aspect de la plus grande désolation; ce ne sont que monceaux de ruines et des débris de toute sorte.

Le nombre des maisons détruites, appartenant la plupart aux indigènes, atteint à Manille seulement le chiffre effrayant de 3,500; les rapports officiels constatent, d'un autre côté, que, dans un rayon de huit lieues de la capitale, plus de 10,000 maisons sont à peu près ruinées.

Les nouvelles reçues des provinces voisines sont également désastreuses: les récoltes sont entièrement perdues et les arbres fruitiers déracinés ou brisés.

Le capitaine-général a aussitôt décrété qu'une souscription serait ouverte pour venir au secours de cette multitude de malheureux sans asile et sans vivres, dénué de toutes ressources, et parmi lesquels se trouve un nombre assez considérable de malades et de blessés.

— On lit dans l'*Union de la Sarthe* :

« Le fameux braconnier Rouget, condamné à mort, par contumace, par la cour d'assises d'Angers, pour tentative d'assassinat sur un gendarme, et sous les coups du fusil tombait, il n'y a pas longtemps, un autre gendarme de la Sarthe, a été arrêté hier au Mans, après avoir réussi pendant trois ans, à déjouer toutes les recherches de la justice. Voici dans quelles circonstances s'est opérée cette arrestation.

On sait que plusieurs compagnies d'infanterie avaient été envoyées à La Flèche et dans les environs pour opérer des battues dans les bois avoisinant Préigné et où on supposait que Rouget se tenait caché. Ce déploiement de forces n'avait amené aucun résultat, peut-être par cela même que Rouget se voyant l'objet de recherches plus actives, mettait plus de soins à conjurer le danger qui le menaçait. Nous devons dire aussi que, malgré quelques sévères exemples donnés par la justice, Rouget n'a pas cessé de trouver auprès des habitants du pays une coupable assistance dans laquelle il puisait au moins autant de force pour braver la loi que dans la connaissance parfaite des lieux inextricables qui lui servaient de retraite.

Mais la gendarmerie de la Sarthe s'était promise et tenait à honneur de faire la capture du dangereux braconnier qui, voyant un ennemi dans chaque membre de ce corps dévoué à la cause de l'ordre, avait juré de défendre chèrement sa vie et de frapper tout gendarme qui viendrait pour l'arrêter.

Il y a quelques jours, nous demandions des nouvelles de Rouget au brave commandant Hugo, qui nous répondit : « Je lui ai donné rendez-vous au Mans. » Quoique dites en plaisantant, ces paroles nous donneront à penser que Rouget ayant lieu de croire, par des motifs que nous ignorons, qu'il n'était plus aussi en sûreté que par le passé dans le pays qui lui avait jusqu'ici servi d'asile, avait résolu de passer dans les îles anglaises, sous un faux nom, et hier, sur le conseil qui lui avait été donné, il arrivait au Mans pour faire légaliser son passeport. Rouget est complètement illettré, et s'était laissé facilement

piers en règle.

M. le commandant Hugo, qui avait été instruit de l'arrivée de Rouget, envoya immédiatement un gendarme à l'auberge où il savait que le braconnier devait descendre. Le gendarme, qui ne portait point son uniforme, se présenta au nom d'une personne qui s'intéressait, dit-il, à Rouget, et qui lui avait donné commission de le conduire à la mairie pour l'aider dans ses démarches. Rouget, qui était sans doute prévenu d'avance de cet incident, se laissa conduire par le gendarme, qui l'amena directement au greffe du tribunal. En se voyant devant la porte du Palais-de-justice, un soupçon traversa apparemment l'esprit du braconnier, qui hésita pour entrer; mais soit que ce soupçon ne fût que passager, soit qu'il réfléchit alors que si c'était un piège qu'on lui tendait, il était trop tard pour l'éviter, Rouget franchit les degrés du palais, et entra, avec le gendarme, dans le greffe, où il présenta à un employé un papier informe. M. le commandant Huys, qui l'attendait, s'étant approché, lui demanda comment il s'appelait.

Après avoir cherché un instant, le braconnier répondit, d'un air embarrassé : « Je me nomme Pierre Moreau. » — Ce n'est pas vrai, vous êtes Rouget, dit le commandant, en tirant de sa poche un revolver avec lequel il lui fit comprendre qu'il avait de quoi le tenir en respect; s'il voulait essayer la moindre résistance. Mais Rouget était atterré et restait sans voix. Dans le même moment, plusieurs gendarmes entraient dans le greffe, mettaient au braconnier des menottes, et, un instant après, il était incarcéré dans la prison. On n'a trouvé sur lui qu'un mauvais fa-soir.

Rouget est un homme de petite taille, trapu, ayant la figure intelligente et presque douce, et paraissant doué d'autant de force que de souplesse. Depuis son arrestation, il semble accablé et ne parle pas. On lui a mis la camisole de force dans la crainte qu'il n'attente à ses jours.

#### PARALOGOGRIPE SUR CHEF.

Il faut pour moi souplesse

Adresse

Et légèreté;

Sur mon dos que de chocs, de tours, détours et ruse!  
On frappe, on fait du bruit, on se pousse, on s'amuse  
Quand on me voit chef B.

Avec ardeur, vaillance,

Au combat

Un soldat

Parfois s'élançait,

Puis se montre chef B.

#### CAISSE D'ÉPARGNE DE ROUBAIX.

Séance du 25 janvier 1857.

Sommes versées par 84 déposants, dont 18 nouveaux fr. 9,863 00  
29 demandes en remboursement » 1,558 00

Les opérations du mois de Janvier sont suivies par MM. Grimouprez-Bossüt et J.-B. Dujardin, administrateurs.

#### TAXE DU PRIX DU PAIN

Pain de ménage, le kilogramme	32c
Pain de 2.° qualité, idem	36 50
Pain blanc, idem	44
Pain de fleur (dit pain-français), 125 gr.	7
Les deux pains	43
Les quatre pains	26
Les huit pains.	52

Pour tous les articles non signés, J. Reboux.

l'équipage. Le cœur oppressé de crainte et d'espoir, chacun prit place dans les diverses embarcations, commandées par des officiers désignés par le capitaine. Avant de quitter le malheureux navire que les flots allaient engloutir, on se serra les mains, on se fit des adieux touchants. Les divers membres d'une famille de catholiques irlandais se préparèrent à la mort en se confessant les uns aux autres. Quelques protestants appartenant à des sectes diverses entonnaient à haute voix des hymnes au Seigneur. Puis on distribua des bouts de corde que les femmes comme les hommes fixèrent à leur ceinture. Ces cordes, assez longues, avaient pour but de s'attacher aux épaves du navire dans le cas où les embarcations sombreraient.

Les chaloupes se trouvèrent bientôt remplies d'hommes et de femmes. On embarqua du biscuit, des conserves et du vin pour une dizaine de jours. Le radeau, attaché au steamer, fut enlevé par une soixantaine de naufragés, et l'on y plaça des vivres en quantité suffisante.

La nuit se passa à luvoyer auprès du steamer, le capitaine ayant donné l'ordre aux chaloupes de ne pas s'éloigner. Le ciel était obscur, et la pluie ne cessa de tomber.

Vers minuit, une des chaloupes s'étant malheureusement heurtée contre le radeau, M. Schedel, qui se trouvait, comme on sait, dans la *life boat* commandée par le lieutenant Luguierre, entendit donner l'ordre de transborder les femmes de la chaloupe avariée sur le radeau.

Une autre fois, il fut proposé à M. Luguierre de prendre dans son bateau quelques hommes, à cause du mauvais état de la chaloupe qui les portait. M. Luguierre refusa, déclarant que son *life boat* faisait eau de toute part et n'avait même pas de gouvernail.

Nous verrons bientôt comment il se faisait que la chaloupe de M. Luguierre se trouvait en si mauvais état.

Durant cette nuit sinistre, le steamer s'enfonçait graduellement. On ne cessa de tirer le canon et de lancer des fusées en signe de détresse. Une fausse alerte ranima pour un instant toutes les espérances. Un des officiers restés à bord du *Lyonnais* héla les chaloupes, en ordonnant à tout le monde de venir travailler. On crut qu'une seule des cloisons du navire était envahie par l'eau et qu'il serait possible de maintenir le steamer à flot. Chacun fit force de rames, et en quelques minutes les chaloupes se trouvèrent réunies autour du navire. On allait aborder quand, au grand désappointement de tous, le capitaine contremanda l'ordre de l'officier, disant que lui-même allait quitter le steamer. Il fallut se disperser de nouveau, mais ordre fut donné de ne pas perdre le navire de vue.

Une heure après, le *life boat* de M. Luguierre consentait à recevoir un homme qui se trouvait embarqué sur le radeau.

Cet homme, pour qui M. Schedel est rempli de la plus vive reconnaissance, et dont il parle avec admiration, était le matelot Choupeau, qui, par son énergie rare, son dévouement et son habileté exceptionnelle, devait sauver l'unique chaloupe dans cet effroyable naufrage.

Mardi, au point du jour, le capitaine ayant pris toutes ses dispositions, et jugeant inutile de rester plus longtemps à bord, quitta le steamer pour monter dans sa chaloupe. Ce fut le signal général du départ. Les bateaux appareillèrent, triste flottille, impuissante à lutter contre le terrible Océan qui allait les engloutir, à l'exception d'un seul canot sauvé après six jours des plus cruelles souffrances.

Lors de la collision, le *life boat* où se trouvait M. Schedel avait été cruellement endommagé. Une partie de son arrière avait été cassée et le gouvernail enlevé, comme nous l'avons dit. Choupeau, en matelot des plus habiles, improvisa un gouvernail avec un aviron, hissa la voile et se mettant à la barre, tâcha de naviguer de conserve avec les autres chaloupes, dont une était montée par deux capitaines passagers à bord, et munie de tous les instruments nautiques. A bord du *life boat*, commandé par M. Luguierre et monté par Choupeau, il n'y avait ni optan ni boussole. Est-il une situation plus malheureuse que celle de ce bateau brisé en plusieurs endroits, faisant eau, n'ayant aucun instrument pour l'aider à se diriger au milieu de cette mer immense, et surchargé de dix-huit passagers, dont trois femmes? Il faut avoir soimême traversé l'Océan pour comprendre toute l'horreur d'une semblable situation.

Une scène poignante marqua l'instant de ce triste départ des chaloupes sous l'égide de la Providence. Au moment où les embarcations s'éloignèrent définitivement du malheureux steamer, les soixante naufragés, pressés sur le radeau, firent retentir les airs d'un formidable hurra, trois fois répété. Les malheureux, oubliant pour un instant leur propre danger, ne songèrent qu'à encourager leurs compagnons d'infortune. Ce cri suprême fut aussi le dernier.

Quelques heures après, le steamer et le radeau se perdaient dans les limites de l'horizon.

Nous suivrons maintenant M. Schedel dans le bateau commandé par M. Luguierre, jusqu'au moment où il fut recueilli par l'*Elise*.

Journée du mardi. — Telle était l'habileté de Choupeau que, malgré le mauvais état du *life*

*boat*, il croisait les autres chaloupes en tous sens avec une étonnante facilité. J'oubliais parfois notre triste position, m'a dit M. Schedel, en contemplant les adroites manœuvres de ce matelot dont le concours devait nous être si précieux.

On était à ce moment à 90 milles du cap Nantuckets, la terre la plus rapprochée.

Le lieutenant Luguierre, d'accord avec Choupeau, résolut de voyager de conserve avec les autres chaloupes, n'ayant pas, du reste, comme nous l'avons déjà dit, les instruments nautiques nécessaires pour se diriger eux-mêmes. Tant que Choupeau gouverna l'embarcation, on put se tenir à petite distance des chaloupes; mais quand, harassé de fatigue, il se fit remplacé pour prendre quelque repos, le limonier, gouvernant mal avec un aviron, s'éloigna malgré lui. La nuit approchait; un épais brouillard se forma subitement, et quand on révéilla Choupeau pour reprendre le gouvernail, il n'était plus temps: les chaloupes avaient disparu! Il y eut un moment de profond découragement quand on se vit ainsi isolé, sans moyen de direction, au gré des flots et du vent.

Vers minuit, la brise s'éleva forte et la mer devint très-grosse. Il fallut lutter contre chaque lame qui menaçait d'engloutir la frêle embarcation. Quand une vague fondait sur le *life boat*, Choupeau, par une manœuvre habile, présentait l'arrière de l'embarcation, heureusement pointu, et coupait la lame. Une fois pourtant une lame vint se briser contre la chaloupe qui se remplait à moitié et faillit couler bas. Toute la nuit se passa ainsi à défendre l'embarcation contre des vagues monstrueuses.

(La suite au prochain numéro.)